

NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE PLAN LOCAL D'URBANISME

5.2 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Projet arrêté
par délibération
en date du :

05 février 2020

Projet approuvé
par délibération
en date du:

Vincent BIAYS - urbaniste
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



Le droit de préemption urbain s'applique à l'ensemble des zones U et AU du territoire communal.